

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS
(Deuxième lecture) - (n° 819)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 590

présenté par
Mme Gaillard
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

Dans la dernière phrase de l'alinéa 2 de cet article, supprimer les mots :

« , espèce par espèce ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un terme précis, « sans organismes génétiquement modifiés », ne saurait avoir de multiples définitions.